



MAIRIE  
DE  
**VALENCE-sur-BAÏSE**

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RELATIVE AUX FINANCES**

### **BUDGET PRIMITIF 2024**

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la Commune, elle est disponible sur le site de la Commune.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

Le vote du Conseil Municipal arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin suivant l'année de l'exercice.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le vote du budget primitif est prévu le 03 Avril 2024.

## Le Budget Principal

### 1. Affectation de résultat de l'exercice 2023 sur le budget 2024

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 295 016,65 €
Recettes	1 661 078,27 €
Résultat de fonctionnement	366 061,62 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1	536 353,09 €
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>902 414,71 €</b>
INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 194 596,67 €
Recettes	787 260,34 €
Résultat d'investissement	- 407 336,33 €
Résultat d'investissement reporté N-1	- 312 332,01 €
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>- 719 668,34 €</b>
RESTES A REALISER	
Dépenses	152 495,07 €
Recettes	106 846,00 €
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>- 45 649,07 €</b>
AFFECTATION DE RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
001	- 407 336,33 €
1068	452 985,40 €
AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
002	449 429,31 €

Le budget prévisionnel de la commune sera élaboré en tenant compte de certaines données, notamment l'inflation que connaît notre pays suite à l'instabilité économique mondiale. Par conséquent, il a été élaboré avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement et maintenir un volume d'investissements nécessaires au développement de la commune ;
- D'utiliser les capacités d'autofinancement pour financer les investissements sans avoir recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions chaque fois que cela sera possible ;

## 1. La section de fonctionnement

### 1. Les dépenses de fonctionnement

Pour rappel, les dépenses de fonctionnement sont constituées des dépenses d'entretien et d'énergies des bâtiments, des fournitures diverses, des prestations de services, des traitements des agents territoriaux, des indemnités des élus, des subventions aux associations et des intérêts d'emprunt.

Chapitre	Intitulé	BP 2023 + D.M.	CA 2023	BP 2024	EVOLUTION BP2023 /BP2024
011	Charges à caractère général	522 577,00 €	430 383,54 €	541 130,00 €	3,55%
012	Charges de personnel	593 000,00 €	592 975,03 €	618 500,00 €	4,30%
014	Atténuations de produits	3 500,00 €	1 597,00 €	- €	0,00%
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	223 776,00 €	220 980,40 €	208 901,00 €	-6,65%
66	Charges financières	28 000,00 €	26 867,99 €	24 000,00 €	-14,29%
67	Charges exceptionnelles	12 000,00 €	8 821,85 €	5 000,00 €	-58,33%
68	Dot aux provisions dépréciations actifs	300,00 €	32,40 €	300,00 €	0,00%
<b>TOTAL REEL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 383 153,00 €</b>	<b>1 281 658,21 €</b>	<b>1 397 831,00 €</b>	<b>1,34%</b>
023	Virement section d'investissement	538 657,44 €		530 394,66 €	-1,53%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	13 358,44 €	- €	0,00%
<b>TOTAL ORDRE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>538 657,44 €</b>	<b>13 358,44 €</b>	<b>530 394,66 €</b>	<b>-1,53%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 921 810,44 €</b>	<b>1 295 016,65 €</b>	<b>1 928 225,66 €</b>	<b>0,33%</b>

Le budget 2024 proposé, concernant les dépenses de la section de fonctionnement, est quasi identique à celui proposé en 2023. En effet, si on constate une légère augmentation de cette section équivalent 0.33 %, soit environ 17 000 €, au vu de l'inflation que nous connaissons, nous pouvons conclure, en toute sincérité que la commune maîtrise ses coûts.

Néanmoins, cette légère hausse s'explique, exclusivement par la hausse sur deux chapitres, 011 (Charges à caractère général, +3.55 %) et 012 (Charges du personnel, 4.30 %).

Le chapitre 011, prenant en compte une inflation projetée, connaît une augmentation sur l'eau et assainissement, l'alimentation, fournitures de voirie (points à temps) et entretien des bâtiments communaux. Ces deux derniers points font suite aux sinistres de juin 2023 (fortes précipitations...). Il a noté une provision de 5 000 € pour les festivités des 750 Ans de la Bastide.

### 2. Les recettes de fonctionnement

Dans le cadre du passage à la nomenclature M57, certains articles ont disparu et par conséquent le montant prévu se trouve sur un autre article, voire un autre chapitre. Par exemple les sommes prévues sur le chapitre 77 sont reportés sur le **chapitre 75** d'où une augmentation de 84 %.

**Le chapitre 70** constate une hausse de 31 %. Elle s'explique, entre autres avec l'augmentation du ticket de cantine, du prix de revient demandé aux CIAS pour les repas des enfants et éducateurs du Centre de Loisirs et des chantiers jeunes.

Les recettes fiscales, **chapitre 73**, connaissent une légère augmentation en lien avec la revalorisation des bases (4.1 %). Le budget proposé l'est sans augmentation des taux d'imposition.

**Le chapitre 74** se veut prudent avec une stabilité du montant prévu en 2023.

Chapitre	Intitulé	BP 2023 + D.M.	CA 2023	BP 2024	EVOLUTION BP2023 /BP2024
002	Excédent de fonctionnement antérieur	536 353,09 €		449 429,31 €	-16,24%
013	Atténuation de charges	12 300,00 €	55 644,26 €	5 000,00 €	-59,35%
70	Revenus de gestion courante	86 749,00 €	151 557,83 €	113 672,00 €	31,04%
73	Impôts et taxes	833 671,35 €	939 540,46 €	851 422,35 €	2,13%
74	Dotations, subventions, participations	317 737,00 €	368 219,07 €	324 702,00 €	2,19%
75	Autres produits de gestion courante	100 000,00 €	106 165,09 €	184 000,00 €	84,00%
76	Produits financiers	- €	56,32 €	- €	0,00%
77	Produits exceptionnels	35 000,00 €	39 895,24 €	- €	0,00%
<b>TOTAL REEL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 921 810,44 €</b>	<b>1 661 078,27 €</b>	<b>1 928 225,66 €</b>	<b>0,33%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €	
<b>TOTAL ORDRE RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 921 810,44 €</b>	<b>1 661 078,27 €</b>	<b>1 928 225,66 €</b>	<b>0,33%</b>

## 2. La section d'investissement

### 1. Les dépenses d'investissement

Chapitre	Intitulé	BP 2023 + D.M.	CA 2023	NOUVEAUX CREDITS 2024	RAR	BP 2024
001	Déficit d'investissement reporté	312 332,01 €		407 336,33 €		407 336,33 €
16	Remboursement d'emprunt (annuité)	110 000,00 €	106 859,67 €	111 000,00 €		111 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	150 000,00 €	150 000,00 €	940,00 €		940,00 €
<b>DEPENSES DETTE</b>		<b>260 000,00 €</b>	<b>256 859,67 €</b>	<b>111 940,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>111 940,00 €</b>
20	Immobilisations incorporelles (frais d'études)	53 622,57 €	21 850,05 €	44 838,00 €	25 635,13 €	70 473,13 €
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	261 940,00 €	220 516,06 €	190 218,45 €	94 363,17 €	284 581,62 €
<b>DEPENSES HORS OPERATIONS</b>		<b>315 562,57 €</b>	<b>242 366,11 €</b>	<b>235 056,45 €</b>	<b>119 998,30 €</b>	<b>355 054,75 €</b>
	Crèche napolitaine	8 430,00 €	8 396,18 €	- €	- €	- €
	Projet photovoltaïque	8 386,80 €	8 386,80 €			- €
	Travaux salle des fêtes (isolation et toiture)	42 970,00 €	- €	8 058,00 €	29 200,00 €	37 258,00 €
	Accessibilité des bâtiments	145 000,00 €	- €	145 000,00 €	- €	145 000,00 €
	Aménagement du boulevard du Nord	37 596,13 €	34 299,36 €		3 296,77 €	3 296,77 €
	City Stade	155 000,00 €	161 269,68 €			- €
	Place Voltaire	80 000,00 €	- €	580 000,00 €		580 000,00 €
	Voirie 2023	98 300,00 €	98 260,44 €			- €
<b>DEPENSES OPERATIONS</b>		<b>575 682,93 €</b>	<b>310 612,46 €</b>	<b>733 058,00 €</b>	<b>32 496,77 €</b>	<b>765 554,77 €</b>
041	Opérations patrimoniales	72 426,42 €	72 426,42 €	10 311,30 €		10 311,30 €
<b>TOTAL OPERATIONS PATRIMONIALES</b>		<b>72 426,42 €</b>	<b>72 426,42 €</b>	<b>10 311,30 €</b>		<b>10 311,30 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 536 003,93 €</b>	<b>882 264,66 €</b>	<b>1 497 702,08 €</b>	<b>152 495,07 €</b>	<b>1 650 197,15 €</b>

Les dépenses *d'investissement hors opérations* sont les suivantes :

Le chapitre 20 correspond aux honoraires des bureaux d'études sur les deux projets importants de la commune en 2024, l'aménagement de la place Voltaire, des rues Pasteur et Voltaire et d'un Espace vert (43 520.78 €), ainsi que l'accessibilité des bâtiments (21 500.35 €)

Le chapitre 21 est l'ensemble des travaux réalisés sur la commune. Ce sont des réalisations, ponctuelles, comme l'achat de terrains, le relevage des tombes au cimetière, des volets roulants à l'école maternelle, le doublage extérieur des appartements communaux, pose de pompe à chaleur (Centre d'Hébergement), achat d'une cuve à fioul, de radiateurs rayonnants, d'un gyrobroyeur ou encore des panneaux de signalisation suite au numérotage et adressage sur la commune.

Les dépenses *d'investissement opérationnelles* sont les grosses opérations, d'un montant important pour la collectivité et qui, pour certains, ont amené des financements de l'état (DETR, DSIL...), de la Région, du Département, de l'EPCI...

C'est ainsi que l'on retrouve l'aménagement du boulevard du nord, l'accessibilité des bâtiments, l'isolation et réfection de la toiture de la salle des fêtes...

Il est à noter que la commune à un déficit reporté d'investissement de 407 436.33 €. Ce déficit est comblé en début d'année par un besoin de financement qui émane de l'excédent de fonctionnement de l'année passée.

**Le chapitre 16** concerne le remboursement du capital de la dette. La collectivité n'a pas souscrit de nouvel emprunt, long terme, en 2023.

## 2. Les recettes d'investissement

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Chapitre	Intitulé	BP 2023	D.M.	NOUVEAUX CREDITS 2024	RAR	BP 2024
10	FCTVA	150 000,00 €	173 674,33 €	109 489,00 €		109 489,00 €
	Taxe d'Aménagement	2 500,00 €	3 121,30 €	2 500,00 €		2 500,00 €
	Dépôts et cautionnements reçus	- €	550,00 €			- €
	Besoin de financement	367 362,45 €	367 362,45 €	452 985,40 €		452 985,40 €
13	Subventions d'investissement	405 057,62 €	156 767,40 €	437 670,79 €	106 846,00 €	544 516,79 €
<b>TOTAL RECETTE REELLES INVESTISSEMENT</b>		<b>924 920,07 €</b>	<b>701 475,48 €</b>	<b>1 002 645,19 €</b>	<b>106 846,00 €</b>	<b>1 109 491,19 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	538 657,44 €		530 394,66 €		530 394,66 €
040	Opérations d'ordre entre sections	- €	13 358,44 €	- €		- €
041	Opérations patrimoniales	72 426,42 €	72 426,42 €	10 311,30 €		10 311,30 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 536 003,93 €</b>	<b>787 260,34 €</b>	<b>1 543 351,15 €</b>	<b>106 846,00 €</b>	<b>1 650 197,15 €</b>

Le chapitre 10 enregistre, exclusivement le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), le besoin de financement qui permet de compenser le déficit d'investissement reporté et la taxe d'aménagement.

Le chapitre 13 concerne les subventions d'équipements. Elles ne peuvent être perçues que lorsque les travaux sont totalement terminés, d'où la différence entre le montant budgétisé et le montant perçu. La commune n'ayant pas recouru à l'emprunt, elle assume les travaux, sur ses fonds propres, avant la perception des subventions d'équipements.

### 3. Les budgets annexes

#### 1. Le Transport Scolaire

##### Les dépenses et recettes de fonctionnement

DEPENSES					RECETTES				
Article	Intitulé	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Article	Intitulé	BP 2023	CA 2023	BP 2024
6064	Fournitures administratives	1 000,00 €	- €		7478	Subventions d'équipements	27 000,00 €	30 199,74 €	30 000,00 €
6066	Carburants	3 000,00 €	2 710,68 €	3 000,00 €	002	Excédent de fonctionnement	16 946,03 €	- €	12 183,08 €
61551	Entretien et réparations	3 000,00 €	4 221,51 €	1 500,00 €					
6168	Autres assurances	614,00 €	613,73 €	700,00 €					
6218	Personnel extérieur au service	28 000,00 €	26 797,18 €	28 000,00 €					
627	Services bancaires et assimilés			170,00 €					
66111	Intérêts réglés à échéance			1 850,00 €					
023	Virement à la section d'investissement	8 332,03 €	- €	6 963,08 €					
	<b>TOTAL</b>	<b>43 946,03 €</b>	<b>34 343,10 €</b>	<b>42 183,08 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>43 946,03 €</b>	<b>30 199,74 €</b>	<b>42 183,08 €</b>

La commune a signé une convention de délégation de service public avec la Région Occitanie pour assurer le transport des enfants scolarisés aux écoles de la collectivité.

La collectivité doit faire face aux dépenses de fonctionnement du véhicule (assurance, carburant, entretien et réparations, personnel...). En contre partie la Région Occitanie verse une subvention.

##### Les dépenses et recettes d'investissement

DEPENSES					RECETTES				
Article	Intitulé	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Article	Intitulé	BP 2023	CA 2023	BP 2024
1641	Emprunts	- €	- €	2 500,00 €	001	Excédent d'investissement	29 380,41 €		29 380,41 €
2156	Matériel de transport	80 000,00 €	- €	80 000,00 €	1068	Besoin de financement			619,59 €
020	Dépenses imprévues	7 712,54 €		4 463,08 €	1641	Emprunt	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
					021	Virement de la section de fonctionnement	8 332,03 €		6 963,08 €
	<b>TOTAL</b>	<b>87 712,54 €</b>	<b>- €</b>	<b>86 963,08 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>87 712,44 €</b>	<b>- €</b>	<b>86 963,08 €</b>

Dans la convention signée avec la Région Occitanie, la collectivité a l'obligation d'utiliser un véhicule de transport de moins de 15 ans ou ayant moins de 250 000 km. Par conséquent, la commune a la nécessité de le changer. Le véhicule sera changé en 2024.

## 2. Lotissement La Garenne

### Les dépenses et recettes de fonctionnement

DEPENSES					RECETTES				
Article	Intitulé	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Article	Intitulé	BP 2023	CA 2023	BP 2024
6522	Reversement de l'excédent			19 980,80 €	7015	Vente de lots			19 980,80 €
71355	Variation de stocks terrains aménagés	43 325,00 €	43 325,00 €	43 325,00 €	71355	Variation stocks produits (terrains)	43 325,00 €	43 325,00 €	43 325,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>43 325,00 €</b>	<b>43 325,00 €</b>	<b>63 305,80 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>43 325,00 €</b>	<b>43 325,00 €</b>	<b>63 305,80 €</b>

### Les dépenses et recettes d'investissement

DEPENSES					RECETTES				
Article	Intitulé	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Article	Intitulé	BP 2023	CA 2023	BP 2024
3555	Terrains aménagés	43 325,00 €	43 325,00 €	43 325,00 €	3555	Terrains aménagés	43 325,00 €	43 325,00 €	43 325,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>43 325,00 €</b>	<b>43 325,00 €</b>	<b>43 325,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>43 325,00 €</b>	<b>43 325,00 €</b>	<b>43 325,00 €</b>

La commune devrait vendre son dernier lot. Cela engendrera un reversement de cette somme sur le budget communal.